

la police prend parti,choisi ces coupable en fonction de cliché

Par najya, le 03/05/2009 à 01:05

bonjour a toute et a tous
suite a une garde a vu de 72H effectué par ma personne j ai demande la presence de mon avocate cet derniere c présenté au commisaria au bout de 48h et pour raison inconnu la police lui a clairement signifié de rebrousser chemin en sachant que mon eta physiq et moral etai suicidaire crise de tytani hypertention... bref suite a c 48h j ai ete admise au sevice des urgence de l hopital toujours san que mon avocate ou quelqun de mon entourage soi au courant car trop faible pour mangé les service d urgence on du me mettre sous perfusion apres quoi la police a fini son interrogatoire dans ma chambre d hopital alor que le medecin de garde certifi mon etat de choc psychologique au jour d aujourd hui je n'ai aucune ideé des declaration que j ai faite et signé!!! ce qui a peu etre engendré la prolongation de la garde a vu et la mise en examen d une jeune maman celibataire et qui ce momen meme est a la maison d arret de bonneville, la prevenu en attendant son jugement risque une peine prison de dix ans, alore q 'une autre interpellé a avoué ce dont la jeune maman et accusé ma question et la suivante " y a t il un vice de procedure dans cet interpellation ou dans ce mode de procedure que je vous es d ecri si oui, quels sont mes recoures?" en vous remercient d avance